



# Les séminaires thématiques Protection de l'enfance

## Séminaires de formation de 2 jours

### PROGRAMME 2021-2022

#### PRÉSENTATION

L'École de la Protection de l'Enfance propose plusieurs séminaires de formation de deux jours consécutifs sur des problématiques rencontrées de manière récurrente par les professionnels de terrain. Les formateurs ont été choisis pour leur expertise de terrain reconnue et leur expérience d'enseignement.

**Public :** professionnels du secteur public ou privé dont la mission est en lien avec l'enfance en danger, la protection de l'enfance, les droits de l'enfant, le soutien aux familles. Pas de niveau de diplôme minimum exigé. Chaque module réunira 20 stagiaires au maximum afin de pouvoir combiner enseignements théoriques et analyse de cas pratiques.

**Tarifs : Séminaire de 2 jours :** 420 € nets (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du Code général des impôts).

Ce tarif comprend les frais pédagogiques (enseignement, documentation remise, frais administratifs). Il n'inclut pas les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Un ou plusieurs séminaires peuvent être choisis par le stagiaire (voir bulletin d'inscription).

**Lieu et horaires de la formation :** École de la Protection de l'Enfance, dans les locaux de l'USIC : 18 rue de Varenne, 75007 PARIS (voir aussi Informations pratiques), de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sur deux jours.

**Séminaires dispensés en présentiel\* sauf restrictions sanitaires.**

\* Pass sanitaire exigé (schéma vaccinal complet ou test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h) . Voir Bulletin d'inscription.



# LES SÉMINAIRES PROPOSÉS

## SÉMINAIRE I

### Droit et enjeux politiques, sociaux et territoriaux de la protection de l'enfance

2 JOURS

TARIF :  
420€

17 - 18  
NOVEMBRE  
2021

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- Droit en protection de l'enfance : CASF, Code Civil, CIDE...
- La protection de l'enfance : un sujet interinstitutionnel.
- La protection de l'enfance : un sujet économique - Les enjeux managériaux des dynamiques de projet.

**Public :** élus et cadres de la protection de l'enfance. **Pré-requis :** bonne connaissance des dispositifs et mesures de la protection de l'enfance. **Objectifs :** mieux situer la PE dans son contexte législatif et socio-économique, identifier les marges de manoeuvre à l'échelon institutionnel.

## SÉMINAIRE II

### Besoins fondamentaux et droits de l'enfant : étude du nouveau paradigme de la protection de l'enfance

2 JOURS

TARIF :  
420€

14 - 15  
DÉCEMBRE  
2021

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- Présentation des résultats de la démarche de consensus sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance" : quels besoins ? Comment mieux les prendre en compte ?
- Une démarche indissociable d'une meilleure connaissance et d'un respect plus systématique des droits de l'enfant. Examen, à partir de cas pratiques de parcours en protection de l'enfance, des enjeux et conséquences pour les équipes de terrain et l'encadrement d'une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux et droits de l'enfant.

**Public :** élus et cadres de la protection de l'enfance et des institutions partenaires (santé, justice, etc.) **Pré-requis :** bonne connaissance des dispositifs et mesures de la protection de l'enfance. **Objectifs :** identifier les points clés d'un management adapté aux attentes de la loi, mieux situer son action dans un contexte partenarial.

## SÉMINAIRE III

### Le travail avec les familles et l'enfant : enjeux et méthodes

2 JOURS

TARIF :  
420€

11 - 12  
JANVIER  
2022

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- De l'évaluation des situations à la mise en œuvre d'un plan d'aide : pourquoi et comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant ?
- Présentation et "mode d'emploi" des outils permettant de mieux évaluer les ressources capacitaires des familles.
- Les nouvelles opportunités de recours aux TDC dans les cadres administratif et judiciaire.

**Public :** tout professionnel concerné par la protection de l'enfance. **Pré-requis :** bonne connaissance des dispositifs et mesures de la protection de l'enfance. **Objectifs :** développer les pratiques incluant les familles et les enfants, identifier les leviers de la participation en protection de l'enfance.

## SÉMINAIRE IV

### Parcours en protection de l'enfance : mieux évaluer pour mieux construire

2 JOURS

TARIF :  
420€

8 - 9  
FÉVRIER  
2022

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- Étude critique à partir d'un exemple de parcours.
- Modalités de coopération interprofessionnelle et interinstitutionnelle indispensables pour stabiliser davantage les parcours, et implication en termes d'organisation, de pratiques et de postures.

**Public :** tout professionnel concerné par la protection de l'enfance. **Pré-requis :** bonne connaissance des dispositifs et mesures de la protection de l'enfance. **Objectifs :** identifier les enjeux initiés par la loi de 2016 concernant le principe de parcours, identifier les bonnes pratiques permettant d'assurer des parcours cohérents aux enfants.

## SÉMINAIRE V

### La prise de risques en protection de l'enfance : enjeux et modalités de mise en œuvre

2 JOURS

TARIF :  
420€

15 - 16  
MARS  
2022

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- Prendre des risques pour mieux protéger : étude à partir d'exemples concrets des données d'un paradoxe.
- Piloter, diriger et accompagner la prise de risques : quelles conditions et quelle méthode pour le cadre en protection de l'enfance ?

**Public :** élus et cadres de la protection de l'enfance. **Pré-requis :** bonne connaissance des dispositifs et mesures de la protection de l'enfance. **Objectifs :** distinguer prise de risques et prise de responsabilités, penser une organisation et un pilotage sécurisant pour l'ensemble des acteurs.

## SÉMINAIRE VI

### PPE : du projet de l'enfant au projet pour l'enfant

2 JOURS

TARIF :  
420€

5 - 6  
AVRIL  
2022

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- La finalité du Projet pour l'enfant (PPE), la variabilité des contenus et des formalisations.
- Présentation d'outils opérationnels qui facilitent la prise en compte des besoins de l'enfant et l'association des familles dans l'élaboration du projet.
- Les enjeux en termes de coordination, de coopération et de secret professionnel.

**Public :** tout professionnel concerné par la protection de l'enfance. **Pré-requis :** bonne connaissance des dispositifs et mesures de la protection de l'enfance. **Objectifs :** mieux situer le rôle du PPE, notamment dans les attendus réglementaires, border des éléments méthodologiques pour une conduite de projet adaptée.

## SÉMINAIRE VII

### L'évaluation des besoins de l'enfant en protection en l'enfance

2 JOURS

TARIF :  
420€

17 - 18  
MAI  
2022

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- Élaborer une stratégie évaluative, apports méthodologiques sur l'évaluation en protection de l'enfance.
- Utiliser un référentiel : exemple du référentiel CrEAI rhône-Alpes.

**Public :** professionnels et cadres de la protection de l'enfance. **Pré-requis :** Bonne connaissance des dispositifs et mesures de protection de l'enfance. **Objectifs :** s'approprier les éléments méthodologiques d'une démarche d'évaluation en protection de l'enfance, situer l'évaluation des besoins de l'enfant dans un processus co-construit avec les familles et l'enfant, utiliser un référentiel de manière efficiente.

# LES FORMATEURS DES SÉMINAIRES THÉMATIQUES

■ **Emmanuelle BONNEVILLE-BARUCHEL**, psychologue au service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne. Elle a travaillé en collaboration avec Maurice Berger et Albert Ciccone.

■ **Claudine BRISSONNET**, docteur en psychologie, expert et consultante en évaluation et en protection de l'enfance.

■ **Flore CAPELIER**, docteure en droit public, membre associée du CERSA, Université Paris 2 Pantheon Assas.

■ **Gaëlle CASTREC**, responsable de l'Observatoire de protection de l'enfance (ODPE) du Finistère.

■ **Gabrielle CHOUIN**, conseillère principale d'éducation, formatrice, et membre d'une Adepape.

■ **Catherine CLAVEAU-MILANETTO**, consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, ancienne conseillère enfance chez le Défenseur des droits, ancienne cheffe de service à l'ANESM-HAS.

■ **Sylvie DELCROIX**, responsable de projets «Études et plaidoyer» à SOS Villages d'Enfants.

■ **Sandrine DOTTORI**, chargée de mission «Études et innovation» à SOS Villages d'Enfants.

■ **Marie-Agnès FÉRET**, chargée d'études sur la protection de l'enfance à l'ODAS.

■ **Priscille GERARDIN**, professeure, psychiatre, responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU/CH Rouvray, directrice de l'enseignement du DUI Médecine et santé de l'adolescent.

■ **Jean-Guy HEMONO**, directeur général de la Sauvegarde 56.

■ **Carl LACHARITÉ**, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

■ **Mohamed L'HOUSNI**, directeur fondateur de A. RETIS.

■ **Didier LESUEUR**, directeur général de l'ODAS.

■ **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, médecin, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance, ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger, ancienne directrice enfance-famille en département.

■ **Rosa MASCARO**, pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directeur du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille.

■ **Paola MILANI**, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padova (Italie).

■ **Jean-Michel PERMINGEAT**, ancien magistrat, ancien directeur Enfance-famille en département.

■ **Jean-Claude PLACIARD**, membre du collège des experts de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sanitaire et Sociale (AN-DASS).

■ **Laurent PUECH**, fondateur du site [www.secretpro.fr](http://www.secretpro.fr)

■ **Anne RAYNAUD**, psychiatre adultes-enfants, fondatrice de l'Institut de la parentalité, titulaire d'un diplôme universitaire de psychiatrie périnatale, d'un diplôme universitaire d'Autisme et d'un diplôme universitaire Attachement (concepts et applications, Paris 7).

■ **Chantal RIMBAULT**, présidente de l'association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille (ANDEF), directrice de la protection de l'enfance et de la jeunesse dans un département.

■ **Lise-Marie SCHAFFHAUSER**, Présidente de Union des acteurs de parrainage de proximité (UNAPP).

■ **Régis SÉCHER**, chercheur, proche du mouvement ADT Quart Monde, spécialisé dans la co-formation professionnels-usagers.

■ **Jean-Pierre THOMASSET**, psychologue clinicien.

■ **Laurent SOCHARD**, psychosociologue, spécialiste des problématiques de participation des usagers.

■ **Thierry ARNOUX et Jean-Marie VAUCHEZ**, coordinateurs pédagogiques, professionnels du secteur médico-social ayant exercé dans plusieurs types de structures.

## MODALITÉS DE PAIEMENT ET RÉSERVES

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale (Société d'édition, de formation et d'événementiel) fondatrice et propriétaire de l'École et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance. - SARL au capital de 91 469,41 €

Siège social: 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS

Numéro de Siret: 420 743 346 000 25 RCS Paris Code APE: 5814 Z - Numéro d'agrément formation: 11753620475

Relevé d'identité bancaire: Domiciliation: BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque: 30004 Code guichet: 02790 Numéro de compte: 00010099563 Clé RIB: 48

IBAN: FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

**Paiement par chèque: les chèques seront établis à l'ordre de L'Action Sociale**

Le montant des frais d'inscription est de 420 € nets. (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI). Plusieurs séminaires peuvent être choisis, auquel cas le montant total des frais d'inscription est calculé en fonction du nombre de séminaires choisis (voir bulletin d'inscription).

**Annulation - Absences :** Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 15 jours ouvrés avant le début de la formation seront acceptées. Celles reçues moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début de la formation les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription.

**En cas de maladie du stagiaire, ou de test covid positif rendant impossible la présentation du pass sanitaire, ou d'absence liée à un isolement en tant que cas contact Covid**, les droits d'inscription du stagiaire resteront dûs à l'issue de la formation concernée, mais le report de participation de ce stagiaire ou son remplacement par un autre agent sur la session concernée ou sur une session ultérieure sera possible (nous consulter - justificatif maladie ayant conduit à l'absence demandé).

## INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE LA FORMATION :

L'USIC, salle Pupey-Girard

18 rue de Varenne

75007 PARIS

ACCÈS :

- Métro rue du Bac (ligne 12) ou

métro Sèvres-Babylone (lignes 10 et 12)

- Bus lignes : 39, 70, 63, 68, 84, 87, 94 et 83

## CONTACT - ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Secrétariat de l'École de la protection de l'enfance

Tél : 01 53 10 24 10

Email : [inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com)

[www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 - 2022 SEMINAIRES

À renvoyer sous enveloppe à l'adresse suivante :  
L'Action Sociale - (École de la Protection de l'Enfance)  
13 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris  
ou par mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com

**Pass sanitaire :** Aucune inscription ne pourra être prise en compte par nos services si le responsable formation ne peut certifier ci-dessous qu'il informe le stagiaire de l'obligation de présenter un pass sanitaire valide durant les deux jours de formation (schéma vaccinal complet ou test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h) et qu'en cas de non-présentation du pass sanitaire les frais d'inscription resteront dûs.

## STAGIAIRE

M.  Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Service : .....

Fonction : .....

Téléphone (portable de préférence) : .....

Mail : .....

## RESPONSABLE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Le responsable de cette inscription certifie qu'il est informé et en informe le stagiaire que celui-ci devra présenter un pass sanitaire valide durant les deux jours de formation (schéma vaccinal complet ou test PCR ou antigénique négatif de - de 72h), à défaut duquel il ne pourra accéder à la formation, les droits d'inscription restant cependant dûs.**

Cachet, date et signature du responsable de cette inscription (direction, RH, Formation...):

## ADRESSE DE FACTURATION

Organisme à facturer : .....

Service : .....

Adresse : .....

Mail (si différent du responsable formation) : .....

**IMPORTANT :** En dehors des collectivités publiques qui seront facturées "service fait" le règlement de la formation doit être effectué au moment de l'inscription par chèque joint ou par virement. Une facture acquittée sera adressée à l'organisme. En cas de financement de la formation par un OPCO, en raison de délais de paiement souvent longs et de la difficulté à identifier ces paiements quand ils nous parviennent, nous demandons à nos clients de préférer (si leur trésorerie le permet) nous régler directement au moment de l'inscription et de demander, eux, le remboursement à leur OPCO. Par avance merci.

Précisez votre mode de règlement : chèque ci-joint  / Virement  Date : ..... / OPCO (si pas d'autre choix)  Précisez : .....

**COLLECTIVITES :** Merci de nous transmettre avec cette inscription ou dans les tous prochains jours, sans relance de notre part, le Bon de commande et les informations de facturation Chorus Pro : Siret, Code service, No d'engagement ou de bon de commande. Par avance merci.

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE CONVENTION DE FORMATION  OU D'UN DEVIS  ?

## SÉMINAIRES CHOISIS

Cochez le ou les séminaires auxquels vous souhaitez vous inscrire. Et indiquez le montant total de l'inscription en vous référant au tarif de chaque séminaire.

|  |                        |       |
|--|------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 1 : Droit et enjeux politiques, sociaux et territoriaux de la protection de l'enfance                     | 17 et 18 NOVEMBRE 2021 | 420 € |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 2 : Besoins fondamentaux et droits de l'enfant : étude du nouveau paradigme de la protection de l'enfance | 14 et 15 DÉCEMBRE 2021 | 420 € |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 3 : Le travail avec les familles et l'enfant : enjeux et méthodes   | 11 et 12 JANVIER 2022  | 420 € |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 4 : Parcours en protection de l'enfance : mieux évaluer pour mieux construire                             | 8 et 9 FÉVRIER 2022    | 420 € |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 5 : La prise de risques en protection de l'enfance : enjeux et modalités de mise en oeuvre                | 15 et 16 MARS 2022     | 420 € |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 6 : PPE : du projet de l'enfant au projet pour l'enfant   | 5 et 6 AVRIL 2022      | 420 € |
| <input type="checkbox"/> SÉMINAIRE 7 : L'évaluation des besoins de l'enfant en protection de l'enfance                                       | 17 au 18 MAI 2022      | 420 € |

NOMBRE DE SÉMINAIRES CHOISIS : .....

MONTANT TOTAL : .....